



PARLEMENT EUROPEEN

**Intervention de M. Mauro Zani, Membre du Parlement européen,
à la sixième réunion des Etats Parties à la Convention d'Ottawa
(Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du
transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction)
Zagreb, 29 novembre 2005**

Madame la Présidente,
Chers participants,

C'est pour moi un plaisir et un honneur de pouvoir prendre la parole auprès de votre assemblée.

Ma collègue, Madame la Député Gabriele Zimmer, a eu la possibilité de participer à la Conférence de Nairobi l'année passée. Aujourd'hui, c'est moi qui ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée au nom du Parlement européen, dont je suis membre. J'y siège à la Commission du Développement. Je me trouve ici en tant que représentant et membre d'une plus ample délégation, celle de la Communauté européenne. A ce propos, je voudrais remercier la présidence britannique de l'Union ainsi que la Commission européenne de l'inclusion du Parlement européen dans la délégation de l'Union européenne.

Comme vous le savez, l'engagement de la Communauté européenne par rapport à la question des mines antipersonnel devient de plus en plus important. A ce propos, je voudrais vous rappeler que durant ces huit dernières années, depuis que le Traité de Ottawa a été signé en 1997, l'Union Européenne a versé plus d'un milliard d'Euros pour la lutte contre les mines antipersonnel, la plupart desquels destinés à l'Afrique. Le Parlement européen, en particulier, a déjà identifié les fonds financiers pour couvrir les projets destinés à la lutte contre les mines antipersonnel jusqu'en 2009.

Le problème des mines antipersonnel a toujours été suivi avec beaucoup d'intérêt par le Parlement européen. Le 16 juin dernier, une Journée d'information s'est tenue au Parlement européen sur ce thème. Cette "Journée d'Information sur les Mines Terrestres - Le Parlement européen pour un monde sans mines" était organisée conjointement par trois Commission parlementaires. Différents invités de marque y sont intervenus, parmi lesquels Madame Jody Williams, Prix Nobel pour la Paix, des ambassadeurs et des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

Le 7 juillet 2005, le Parlement européen a adopté une résolution, "Pour un monde sans mines", rappelant encore une fois sa détermination à contribuer à un monde libre de mines et, surtout, à mettre fin aux souffrances et aux décès causés par les mines antipersonnel.

Le Parlement a plusieurs fois invité tous les Etats (en particulier les Etats qui n'ont pas encore signé la Convention) à adhérer et à respecter la Convention de Ottawa.

La question des mines antipersonnel a été abordée dans de nombreux rapports du Parlement. C'est pour nous un des résultats positifs de la Conférence du 16 juin 2005. A présent, les députés et les fonctionnaires sont davantage conscients du problème et travaillent de façon assidue pour que la question des mines antipersonnel continue à occuper le premier plan dans les travaux du Parlement. En outre, le rapport de la délégation du Parlement qui s'est rendue à Nairobi a été accueilli avec une très grande attention de la part de nos députés.

Je tiens à souligner avec force que l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, de laquelle je fais partie, suit avec beaucoup d'attention et préoccupation cette question, comme en témoigne le rapport qu'en ce moment élabore la Commission permanente des affaires politiques de cette Assemblée sur les "Armes petites et légères". L'objectif final est de parvenir à une résolution conjointe des pays de l'Union Européenne d'un côté, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de l'autre, sur le thème des mines antipersonnel en relation au partenariat ACP-UE.

Au nom du Parlement Européen, j'exprime le souhait que la Sixième Réunion des Etats Parties puisse connaître un succès total et représenter un pas concret supplémentaire vers l'interdiction totale et définitive des mines antipersonnel. Beaucoup doit encore être fait. En particulier, de plus nombreuses ressources financières devraient être mises à disposition, surtout en ce qui concerne le déminage, les soins et la réhabilitation des victimes.

La sensibilisation de l'opinion publique sur le thème des mines antipersonnel liée à la promotion d'une culture de paix doit rester un des nos objectifs prioritaires.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je vous annonce que j'entends présenter, de retour à Bruxelles, un rapport au Parlement européen sur les travaux et les résultats de cette conférence. Je m'engagerai, en outre, pour que le Plan d'action de Nairobi, adopté pour la période 2005 - 2009, soit suivi et contrôlé de près.

Encore une fois, je vous remercie pour m'avoir donné la possibilité de m'adresser à cette assemblée, témoignage supplémentaire et significatif des progrès des relations entre les Nations Unies et les Institutions européennes. J'espère que cela puisse se reproduire dans le futur. Nous avons appris avec enthousiasme que l'Union Interparlementaire a récemment acquis le statut d'observateur auprès des Nations Unies. Nous sommes heureux que de cette façon la voix des Parlements puisse avoir un écho majeur auprès des Nations Unies.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.